

ULTIMATUM

LE JOURNAL DE L'ASSOCIATION POUR UNE SOLIDARITÉ SYNDICALE ÉTUDIANTE (ASSÉ)

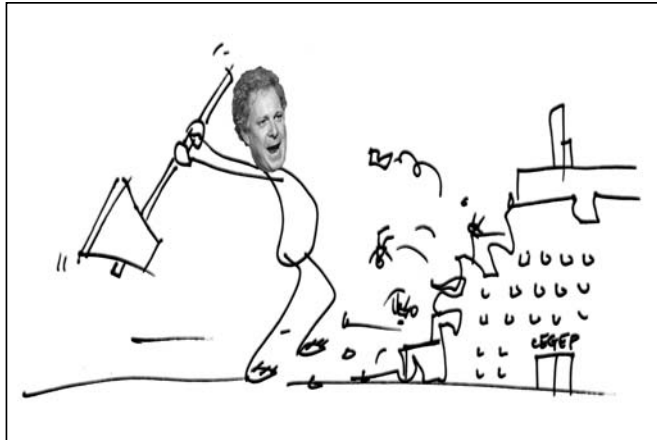
Septembre 2004, volume 4, numéro 1

103 M \$ de bourses converties en prêts La plus grave attaque au droit à l'éducation depuis 10 ans!

François Baillargeon, étudiant au baccalauréat en histoire et Xavier Lafrance, étudiant au baccalauréat en sciences politiques (UQAM)

Si les frais de scolarité auxquels font face les étudiants et les étudiantes nuisent à l'accessibilité aux études post-secondaires, dans sa forme actuelle, le système d'aide financière aux études a le même effet. Entreprendre des études post-secondaires en sachant qu'on s'endettera de plusieurs milliers, voire dizaines de milliers de dollars, voilà un choix que plusieurs se refusent à faire. Les réformes et coupures imposées récemment par le Parti libéral du Québec accentuent grandement l'endettement étudiant et restreindront la possibilité de poursuite des études pour un plus grand nombre encore.

Ces exclu-e-s, ce sont les plus pauvres. En effet, le système d'aide financière tel qu'il existe, et à plus forte raison après les coupures récentes, est par nature discriminatoire envers les moins bien nanti-e-s. Il ne tend pas à éliminer les profondes inégalités socio-économiques : il les reproduit et ce de plusieurs



façons. L'endettement étudiant a par exemple des effets sur la durée des études de même que sur l'orientation scolaire ; il dissuade la poursuite de longues études et encourage le choix de formations techniques et professionnelles qui trouvent rapidement un débouché d'emploi. En outre, la précarité et l'insécurité financière hypothèquent grandement des conditions d'étude favorisant la réussite et la persévérance. Dans tous les cas, c'est une dynamique qui maintient les personnes issues des classes populaires dans les échelons inférieurs du marché du travail et de la hiérarchie sociale.

Une analyse critique de l'Aide financière aux études

Regardons de plus près les mécanismes qui, dans le système des prêts et bourses, sont responsables de ces iniquités. On soulignera au passage les modifications récentes et leurs conséquences.

Mascarade gouvernementale ou le forum sur l'avenir de l'enseignement collégial

Jonathan Pineault, étudiant au Collège de Sherbrooke

À travers les années, les gouvernements ont su nous prouver leur impertinence, leur inefficacité et leur mauvaise foi. Le gouvernement Charest actuellement au pouvoir fait des siennes avec la supposée consultation sur l'avenir du réseau collégial. Annoncée plus d'un an avant sa tenue en juin 2004, le forum sur l'avenir de l'enseignement collégial n'a été que poudre aux yeux.

Les acteurs et les actrices

Le ministre de l'éducation Pierre Reid annonçait déjà tôt dans le débat pré-forum que les motivations de cette restructuration étaient d'ordre économique. Tout en restant flou, le ministre décrète alors dans son cahier d'orientation les systèmes d'éducation ontarien et américain comme les plus performants. Cela donne clairement une porte d'entrée à l'américanisation et à la privatisation du système scolaire. Le président-directeur général de la Fédération des cégeps annonçait en même temps que l'avantage d'une décentralisation – ou d'une plus grande autonomie des institutions – serait de pouvoir élaborer rapidement des programmes de formation pour répondre aux besoins des entreprises. De son côté, la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ) présentait une

étude d'ordre économique décrétant que l'abolition des collèges pourrait faire économiser un milliard de dollars à l'État. Ce rapport a été réalisé par Denis Bédard, un des artisans de la réingénierie de l'État. La Conférence des Recteurs Et Principaux d'Universités du Québec (CREPUQ), quant à elle, appuie la position de la FCSQ dans la mise en place d'une sixième année du secondaire et d'une quatrième de baccalauréat à l'université. Cependant, une contre-étude a été réalisée montrant qu'il coûterait 172 millions de plus à l'État pour abolir les collèges. La Fédération Étudiante Collégiale du Québec (FECQ) a bien sûr participé à cette mascarade pour influencer les positions gouvernementales afin de préserver le réseau collégial dans leur état actuel. Tous les syndicats nationaux de travailleurs et de travailleuses ont assistés au forum. De plus, un forum parallèle a eu lieu avec plusieurs centrales syndicales pour se positionner en faveur des collèges, et ce avec un certain appui de la population. L'ASSÉ a boycotté le forum officiel dû à ses positions contre toute forme de lobbying syndical, et se positionne toujours pour l'établissement d'un salariat étudiant,

SUITE À LA PAGE 7, VOIR FORUM

EDITORIAL

Prêts et bourses : contre-attaquons !!

L'exécutif de l'Association pour une solidarité syndicale étudiante

Une fois de plus, le droit à l'éducation est sauvagement attaqué ! Le gouvernement libéral continu sa « réingénierie », cette fois en frappant les étudiants et les étudiantes de plein fouet : coupures de cents millions de dollars dans le budget de l'aide financière aux études (AFE) et hausse du plafond du montant d'aide versée en prêts.

Une contre-attaque s'impose ! Cette contre-réforme du système d'aide financière s'ajoute à une trop longue liste de reculs subits pour le droit à l'éducation au cours des années 90. Ces reculs, allant du dégel des frais de scolarité aux coupures de centaines de millions de dollars, en passant par des réformes favorisant la privatisation de l'éducation, la multiplication des frais afférents, etc., ces reculs, donc, ont eu lieu sans que le mouvement étudiant s'organise et se mobilise assez largement pour les empêcher. Ainsi, le rapport de force entre le mouvement étudiant et le gouvernement a, aux cours des dernières années, penché grandement en faveur de ce dernier.

Ayant cela à l'esprit, on peut affirmer que l'année scolaire qui débute représente une étape charnière. Pour le droit à l'éducation, d'abord, puisque les réformes des prêts et bourses et la réforme du réseau collégial s'inscrivent en effet manifestement dans un plan de libéralisation des frais de scolarité et de privatisation accrue des institutions d'enseignement post-secondaire. Année charnière aussi pour le mouvement étudiant. Celui-ci doit mettre fin à la série de reculs enregistrés et doit absolument bloquer la contre-réforme de l'aide financière. Poussés à s'endetter d'avantage et/ou à travailler davantage, les étudiants et les étudiantes auront moins de temps, de ressources et d'énergie à consacrer à la défense de leurs intérêts. En contrepartie, l'obtention de nos revendications, l'abolition des coupures dans l'AFE et la conversion des prêts

en bourses amélioreraient les conditions de vie des étudiantes et des étudiants. De plus, une campagne de mobilisation victorieuse menant à l'abolition des coupures et allant dans le sens de la conversion des prêts en bourses aurait pour effet de stimuler et de relancer le syndicalisme étudiant. À l'opposé, l'apathie ferait pencher encore davantage le rapport de force du côté de l'État et du patronat.

Urgence d'agir

Face aux attaques gouvernementales, l'ASSÉ a adopté des revendications lors du congrès extraordinaire du 28 août dernier, ainsi qu'un plan d'action structuré mais souple. Il permettra une campagne résolue afin d'obliger l'État à faire marche arrière sur les prêts et bourses, mais aussi assez flexible pour être préparé à œuvrer sur les plusieurs fronts amenés par le contexte actuel (réformes du collégial, coupures dans les services publics, privatisations, etc.).

L'ASSÉ s'est tout d'abord positionnée pour le retrait des coupures et de la réforme des prêts et bourses mises de l'avant par le ministre de l'Éducation Pierre Reid, et ce dans une perspective



de conversion de la totalité des prêts en bourses. À ceux et celles qui nous taxeraient d'utopisme à cause de cette dernière exigence, nous répondrons que c'est là une mesure déjà en place dans plusieurs pays européens. De plus, il s'agissait d'un point au programme du très « respectable » Parti Québécois (gratuité scolaire et pré-salariat étudiant) avant que celui-ci ne se fasse élire pour la première fois.

Au sortir du congrès, l'ASSÉ se positionne aussi pour la préservation de l'intégrité du réseau collégial ; contre l'abolition du DEC d'état, contre les fusions de programmes entre le collégial et l'universitaire ou le professionnel au secondaire. Il s'agit donc, tout en menant une campagne active dans le dossier de l'aide financière, de demeurer prêt à réagir à toute contre-réforme annoncée par Pierre Reid en ce qui a trait au collégial. Enfin, l'ASSÉ s'oppose à la hausse des frais de scolarités pour les étudiants internationaux et les étudiantes internationales des universités Concordia et McGill.

Afin d'obtenir la satisfaction de nos revendications, la construction d'un rapport de force s'impose. Tout au long du mois de septembre, l'ASSÉ s'emploiera à informer la population étudiante sur les attaques qu'elle subit présentement. Pour ce faire, en plus de recevoir du matériel d'information, les étudiantes et les étudiants seront encouragés à remplir un formulaire de plainte dans lequel ils et elles pourront décrire leur situation et les problèmes auxquels elles et ils font face. Ces derniers et ces dernières seront aussi encouragés à participer à leurs assemblées générales afin de se doter de positions et de mandats sur la question des prêts et bourses. Ces positions, ainsi que les renseignements recueillis à l'aide des formulaires de plainte, serviront à élaborer une plate-forme sur la base de laquelle sera défini un ultimatum au gouvernement lors d'un congrès qui se tiendra les 25 et 26 septembre. Ce congrès établira aussi les critères selon lesquels l'ASSÉ réagira face à la réponse que le ministre Reid formulera à l'ultimatum lancé. En cas de refus, un congrès pourra se tenir au plus tard le 25 octobre afin de lancer des moyens de pression dans le but d'obtenir ce que nous exigeons.

L'ASSÉ profitera aussi des protestations entourant le Forum libéral des 13 et 14 octobre afin de faire valoir ses revendications en solidarité avec celles du mouvement syndical et des mouvements sociaux. Pour ce faire, des journées locales de réflexions sur les politiques pro-patronat et anti-sociales du gouvernement Charest seront organisées et l'ASSÉ organisera ou participera à une éventuelle manifestation en opposition au forum.

Dans l'application de son plan d'action et face aux conséquences catastrophiques qu'auront les contre-réformes de Pierre Reid pour le droit à l'éducation, l'ASSÉ n'exclue aucun moyen afin d'obtenir ce qu'elle demande. Dans une perspective d'escalade des moyens de pressions, il faut d'ors et déjà rassembler nos énergies et se préparer à une éventuelle campagne de grève générale!

**Contre l'endettement étudiant!
Contre les coupures, pour
la conversion des prêts en bourses!
Pour une éducation publique accessible**

UNE LUTTE DE LONGUE DATE

Le refus de l'endettement étudiant est une revendication historique du mouvement étudiant. L'existence de l'actuel régime d'aide financière et le fait qu'il ne se soit pas dégradé davantage n'est pas le fait du hasard ou de la bonne volonté de l'État : c'est le résultat de luttes du mouvement étudiant au cours des dernières décennies.

Déjà, lors de la première grève générale étudiante, en 1968, les étudiants et les étudiantes ont exigé une réforme du régime de prêts et bourses permettant un meilleur accès à l'éducation post-secondaire. Leur combativité leur a permis d'obtenir cette réforme.

Six ans plus tard, lors de l'année 1974, le gouvernement de Bourassa annonça des coupures dans le régime d'aide financière. Mais, une fois de plus, la résistance du mouvement étudiant et l'organisation d'une grève générale a poussé l'État non seulement à annuler ses contre-réformes, mais aussi à s'engager à apporter des améliorations au régime exigées par les étudiants et les

étudiantes.

D'autres larges mobilisations du mouvement étudiant en 1978 et 1988 ont pu permettre des gains ou encore ont eu pour effet de décourager d'éventuels projets de contre-réformes mises de l'avant par l'État en matière d'aide financière.

Le souvenir de ces luttes rappelle l'attachement du mouvement étudiant au combat contre l'endettement étudiant. Plus encore, elles démontrent qu'il est non seulement possible de contre-carrer les attaques du gouvernement mais aussi d'obtenir des gains dans la mesure où les étudiants et les étudiantes prennent conscience de leur pouvoir, s'organisent et se mobilisent afin de défendre leurs intérêts.

Constater que le rapport de force penche depuis trop longtemps en faveur de l'État et du patronat ne doit surtout pas nous pousser au fatalisme ! Il s'agit plutôt de bien analyser et comprendre la conjoncture actuelle afin de la faire évoluer à notre avantage. Et, l'histoire des

É D U C A T I O N

Étudiants, étudiantes, prenez garde au double statut !

Florence Bergeron, étudiante au Cégep de Matane

L'éducation gratuite et accessible à tous et toutes : voilà un principe auquel il faut croire et défendre ! Nous ne sommes pas utopistes mais bien réalistes !

Nous n'acceptons pas que des étudiants et les étudiantes soient discriminés par des règles administratives. Désolé, mais l'éducation est un principe qui se place bien au-delà de ça! C'est pourquoi nous dénonçons aujourd'hui une pratique que le Cégep de Matane applique depuis l'année dernière et qui est illégale. Nous entendons par illégale, le fait que cette pratique ne soit redevable d'aucune loi du ministère de l'Éducation (MEQ).

Mise en contexte

Nous parlons ici du contrôle de la fréquentation scolaire. En 2001-2002, le MEQ produisait un rapport afin de mieux contrôler la fréquentation aux cours des étudiants et des étudiantes du cégep. Dans cette demande, le MEQ proposait aux cégeps dans un « cadre de référence » de se doter d'une politique interne qui oblige les étudiants et les étudiantes à prouver qu'ils et elles fréquentent leurs cours. C'est suite à cette demande que les dates limites du 20 septembre pour la session d'automne et du 15 février pour celle d'hiver ont été déterminées comme ultimatum à la population étudiante pour prouver qu'ils et elles fréquentent leurs cours depuis le début de la session. Après cette date, si une personne ne s'est pas désinscrite elle-même de son cours, le cégep se réserve le droit de le faire à sa place, suite à l'application d'une politique interne du cégep approuvée par le MEQ. **De plus, la personne désinscrite par le Cégep après la date limite se verra alors attribuer un échec à la fin de la session sur son bulletin.** Ce qui donne un double statut (à temps plein sur papier mais à temps partiel en réalité) à l'étudiant ou à l'étudiante. En d'autres termes, la personne ne peut plus assister à son cours puisqu'elle a été désinscrite par le cégep, mais reçoit quand même la mention échec à son bulletin, comme si l'inscription n'avait pas été annulée. La direction du cégep nous répond à cet effet que c'est la pénalité réservée aux étudiants et aux étudiantes irresponsables qui ne se désinscrivent pas d'eux-mêmes de leurs cours. Les répercussions de cette pratique sont pour ainsi dire très déplaisantes pour les personnes visées.

Répercussions

Prenons l'exemple de Xavier, un étudiant inscrit à temps complet au Cégep de Matane. Suite à quelques problèmes, Xavier n'a pu assister à ses cours en début de session. Pourtant, il ne choisit pas de se désinscrire de son cours puisqu'il compte bien se reprendre afin de ne pas échouer. Il veut ainsi éviter de prendre du retard dans son cheminement scolaire et conserver une bonne cote R, importante pour son entrée à l'université. Or, le cégep ayant conclu que Xavier n'assistait pas à ses cours, le convoque dans le bureau de l'aide pédagogique et l'informe qu'il sera désinscrit du cours en question. De plus, suite à cette désinscription, Xavier perd son statut de temps plein et devra payer ses cours à temps partiel. En plus, ayant dorénavant le statut de temps partiel, les intérêts

Toute reproduction et/ou diffusion des informations contenues dans le présent journal est fortement recommandée et chaudement applaudie, à condition d'en mentionner la source!

sur son prêt étudiant commencent à s'accumuler. Pour ne pas trop s'endetter, il devra maintenant travailler en plus d'étudier. Suite à cela, Xavier abandonne l'école parce qu'il est incapable de combiner un travail à temps plein au salaire minimum et ses heures de cours. Qui sait alors si Xavier reprendra ses cours la session suivante? N'est-il pas mieux de

permettre à un étudiant de conserver son temps plein pour bénéficier de l'aide financière que de lui libérer un cours en le désinscrivant sans son approbation, pour le voir décrocher? Le cégep de Matane applique cette mesure depuis l'an passé. L'année dernière, quelques étudiants et étudiantes ont subi cette désinscription obligatoire dont trois ont eu une perte de temps plein avec facturation de cours.

Suite à une plainte étudiante à la session d'hiver 2004, nous nous sommes penché-e-s sur le dossier. **Nous avons pris contact avec d'autres cégeps pour se rendre compte que cette pratique était appliquée partout au Québec.** Le double statut étudiant : le temps plein sur le bulletin et le temps partiel en réalité c'est-à-dire la désinscription du cours et l'échec au bulletin, est l'aspect alors le plus flagrant de cette mesure. Quelques autres cégeps ont déjà aboli cette mesure suite à des plaintes étudiantes ainsi que des pressions d'associations étudiantes, puisque ce n'est pas une exigence du MEQ mais bien une proposition faite aux cégeps. Certains cégeps ont alors remboursé ceux et celles qui avaient perdu leur statut de temps plein et défrayé des coûts de scolarité. **Nous sommes alors convaincu que cette pratique peut cesser.** Nous considérons que c'est le droit de l'étudiant ou de l'étudiante d'échouer son cours si il ou elle n'y va pas. Le cégep n'a pas le droit de s'ingérer dans le choix de ces derniers. Or l'individu, pour quelques raisons que ce soit, qui n'a pas participé au cours en début de session, a le droit de se reprendre et d'obtenir de bonnes notes. Quelques points accumulés sont bien mieux que zéro au bulletin. Nous avons rencontré la direction à ce sujet en comité mixte et avons essayé un refus à nos trois revendications face à cette mesure. Nous exigeons l'arrêt de cette mesure discriminatoire, nous demandons le remboursement ou l'annulation des factures aux trois cas recensés ainsi que l'annulation de l'échec au bulletin. Suite à nos revendications face à cette pratique illégale, la direction n'a jamais pu nous prouver par une loi no ### que cette pratique était une obligation du MEQ. Nous voulons avertir la population étudiante de faire attention cette année à cette pratique et de refuser la désinscription obligatoire du cégep.

Pour tout autre information, vous pouvez nous rencontrer et nous pouvons réagir ensemble!

Pour une éducation de qualité, gratuite et accessible à tous et toutes!

Cette publicité n'a reçu aucun financement privé et n'est la propriété de personne sinon



L'Ultimatum est le journal de l'Association pour une Solidarité Syndicale Étudiante (ASSÉ), il est produit par le comité journal composé de : Gabriel L'Écuyer et Julia Posca / Rédaction de ce numéro : François Baillargeon, Florence Bergeron, Xavier Lafrance, Gabriel L'Écuyer, Jonathan Pineault, Julia Posca, Émilie Robidas et l'exécutif de l'Association étudiante du Cégep de Matane / Correction : Julia Posca et Gabriel L'Écuyer / Mise en page: Julia Posca / Impression: Payette et Simms / Distribution : faites de votre mieux / Tirage : 12 000 exemplaires / Courriel : ultimatum@asse-solidarite.qc.ca / Pour les coordonnées de l'ASSÉ, voir à la page 8.

FEMMES

Un comité femmes, ça sert à quoi?

Émilie Robidas, étudiante au Collège de Sherbrooke

Au début de chaque année l'Association étudiante du Collège de Sherbrooke (AECS) fait la promotion de ses différents comités: femme, mobilisation, journal, écologique, etc. Certains comités étaient déjà actifs, mais le comité Femmes l'était moins depuis quelques années, faute d'organisation et de mobilisation des étudiantes.

Ce qui a poussé les femmes à se regrouper et à reformer le comité Femmes est la volonté d'améliorer et de changer la condition des femmes. Nous (elles) vivons des inégalités dès notre plus tendre enfance tel que le genre. Le principal but du comité est donc de conscientiser les femmes et les hommes des effets de notre éducation sociétaria. Nous (elles) avons déjà fixé notre date d'assemblée générale afin d'être pleinement actives, soit le 21 septembre 2004 à 18h00 à l'AECS.

Les priorités qui ont été discutées durant la rencontre sont de faire des liens avec d'autres comités Femmes, soit dans des associations étudiantes ou dans des organismes communautaires, de préparer des conférences, de conscientiser et de sensibiliser la population à la condition féminine, surtout en ce qui a trait à l'image des femmes, la pauvreté au niveau des inégalités entre travailleurs et travailleuses, les prêts et bourses, le logement social et les mères monoparentales. Aussi, nous ferons de la conscientisation ainsi que de la mobilisation nationale en vue de la manifestation pro-choix, qui aura lieu le 3 octobre 2004 à Montréal, laquelle dénoncera le fait que les femmes n'ont pas le droit à l'avortement libre et gratuit et qui revendiquera ce droit. Plus tard, dans la semaine du 8 mars 2005, nous (elles) aimerions faire des assemblées générales avec toutes les membres du personnel des collèges et universités, ainsi qu'organiser quelque chose au niveau national, mais c'est pour plus tard.

Donc si cela vous intéresse et que vous voulez plus de renseignements, vous pouvez aller dans la section « document » du site de l'ASSÉ (www.asse-solidarite.qc.ca) ou nous contacter à Sherbrooke au (819) 346-1874.



source: www.drooker.com

LU DANS LA PRESSE

Cet été, on apprenait que...

« Le multiculturalisme justifie-t-il l'introduction de la charia au pays? Un groupe de musulmans de Toronto estime que oui et vient de mettre en place un tribunal d'arbitrage fondé sur la loi musulmane en Ontario. Les femmes de la communauté craignent toutefois le retour en force de principes religieux qui bafouent leurs droits et pressent le gouvernement de bloquer le projet. » (Voir, jeudi 29 juillet)

...et maintenant :

« Le président du Conseil musulman de Montréal, Salam Elminyawi, a d'ailleurs récemment mandaté des avocats pour étudier la possibilité d'instaurer un système de médiation basé sur les principes islamiques au Québec. «La médiation respecterait le cadre juridique qui s'applique au Québec. Si la décision n'est pas contestée devant les tribunaux québécois, elle deviendrait exécutoire», signale M. Elminyawi, tout en reconnaissant que la revendication est encore à l'état

▣ VENIR

À chaque année, des militants et des militantes pro-vie, c'est-à-dire opposé-e-s à l'avortement, se réunissent à Montréal en face de la clinique du docteur Henry Morgentaler, un fervent défenseur du droit à l'avortement, afin de véhiculer leur message réactionnaire. Cette année, les collectifs *Les Sorcières* et *Cyprine* organisent une "contre-manifestation" afin de réagir à ce rassemblement.

Venez célébrer le droit à l'avortement, mais surtout, le droit pour les femmes de disposer d'elles-mêmes!

Joignez-vous ▣ la Fête foraine
feministe

le dimanche 3 octobre de 11h30 ▣
15h

INTERNATIONAL

Hégémonie et organisations internationales

Gabriel L'Écuyer, étudiant au baccalauréat en relations internationales et droit international à l'UQAM

L'hégémonie au niveau international implique une société mondiale et un système étatique dans lesquels les États dominants et les forces sociales dominantes maintiennent leur position au travers d'une adhérence à des principes universels qui devront être acceptés par une proportion élevée des forces sociales et des États subordonnés.¹ Ainsi, l'hégémonie à l'intérieur du système politique et économique global n'est pas seulement basée sur une régulation inter-étatique, mais est aussi basée sur une conception globale de la société civile. Le monde actuel serait hégémonique avec à sa tête ce qu'on pourrait qualifier de *Business civilisation*, soutenu par une agence militaire centrale territorialement ancrée agissant comme policier de l'économie monde capitaliste, les États-Unis.² L'utilisation d'un tel concept nécessite évidemment des explications. Le concept de civilisation réfère à un « *intersubjective order (where) people understand the entities and principles upon which it based it roughly the same way.* »³ Généralement, en comprenant le monde de la même façon, on le reproduit de la même façon. Penchons-nous plus particulièrement sur les organisations internationales, participant activement au procès de l'hégémonie globale.

Les organisations internationales (OI) chez les néo-libéraux sont un moyen pour accroître la coopération entre les États et c'est à travers les normes générées par ces organisations que le système international sera régulé. Alors que pour les constructivistes, les normes progressistes des OI seraient un moyen de créer de nouvelles identités, l'approche néo-gramscienne nous offre une lecture substantiellement différente. Pour Robert W. Cox, professeur à la retraite et ex-fonctionnaire international, les OI sont un mécanisme de l'imposition et du maintien de l'hégémonie, entendue comme comprenant une dimension coercitive et une dimension consensuelle. En effet, les OI sont le produit d'un ordre mondial hégémonique et incarneront des règles qui faciliteront l'expansion de cet ordre. Loin de voir les normes internationales comme neutres ou par nature progressistes, Cox, qui a travaillé près de 25 ans au sein d'institutions internationales, notamment l'Organisation Internationale du Travail (OIT), considère que ces dernières sont un moyen pour légitimer idéologiquement les normes. Par ailleurs, c'est principalement à travers les OI que les forces sociales et économiques dominantes arriveront à intégrer les élites des zones périphériques, ce qui est d'une importance capitale pour le maintien et l'expansion du bloc hégémonique. Ainsi, les forces contre-hégémoniques qui se créeront au sein d'une partie de la société civile (les anti-mondialistes par

exemple) seront la plupart du temps récupérées par les OI.⁴ On peut penser à un grand nombre d'ONG, qui, par nécessité d'avoir du financement, ont coordonné leurs actions avec des organisations internationales ou régionales. Comme les OI « *reflects orientations favourable to the dominant social and economic forces* »⁵, les groupes ou organisations qui collaboreront avec celles-ci adopteront des positions fondamentalement similaires et ne remettront pas en cause l'ordre établi, sauf parfois à des fins réformatrices.

Le raisonnement de Cox ne s'arrête pas là et le mène à une conclusion intéressante. Pour lui, « *the world orders are grounded in social relations. We must shift the problem of changing world order back from international institutions to national societies.*

celui-ci. Il y a bien sûr les institutions financières et économiques qui font partie de la « nébuleuse »⁷ qui travaillent à l'établissement d'un consensus sur la façon de gérer le « *global capitalism among governmental and corporate powers in which the United Nations takes a subordinate but compliant place.* »⁸ Cox est d'accord avec le fait, qu'au moins, les institutions onusiennes sont un forum où les moins puissants et influents détiennent une voie pour tenter de changer ou de réformer les structures existantes. Néanmoins, la demande pour un Nouvel ordre économique mondial durant les années 70 a bien démontré comment ce projet et des initiatives similaires des pays en voie de développement (PVD) et d'autres forces subordonnées ont été avortées ou travesties.⁹ Même si cela n'enlève pas la

nécessité de ces forums, cela introduit un sérieux doute quant à la perspective de voir des transformations structurelles importantes à court terme venant des agences onusiennes et des autres institutions internationales, à l'exception peut-être de forums comme le G7, l'OCDE Les transformations pouvant émaner de ces forums sont et seraient cependant très souvent douteuses.

Pour conclure, la confiance qu'avaient les peuples dans les organisations internationales est aujourd'hui largement érodée, ce qui soit par des scandales ou des échecs dans les opérations de maintien de la paix. La perception que les tentatives de mettre en place un cadre légal international sont en fait des tentatives voilées des grandes puissances de faire évoluer le système international dans une direction voulue est de plus en plus répandue parmi les forces

subordonnées.¹⁰ Reste à construire un ordre alternatif...

¹ Robert W. Cox, « Structural issues of global governance : implication for Europe », in Stephen Gill (dir.),

Gramsci, historical materialism and international relations, Cambridge : Cambridge University Press, 1993, p. 265.

² Robert W. Cox, « Dialectique de l'économie monde en fin de siècle », *Études internationales*, vol. 21, n° 4, décembre 1990, p. 698.

³ Robert W. Cox, « Structural issues of global governance : implication for Europe », in Stephen Gill (dir.), *loc. cit.*, p. 265.

⁴ Robert W. Cox, « Gramsci, hegemony and international relations : an essay in method », in Stephen Gill (dir.), *loc. cit.*, pp. 62-63.

⁵ *Ibidem.*

⁶ Le bloc historique étant le complexe État/société

⁷ Le terme, comme celui d'économie monde, est de Fernand Braudel



» Ramener cette lutte au niveau national impliquera pour Cox, suivant les pas d'Antonio Gramsci, l'établissement d'une guerre de position. Cette guerre de position s'oppose à la guerre de mouvement mise en pratique par les révolutionnaires russes en 1917. Gramsci voit que les sociétés civiles occidentales organisées sont bien incrustées dans l'État et ont mis sur pied plusieurs institutions. Cette relation complexifiée entre la société civile et les institutions politiques fait en sorte que la simple prise de contrôle des institutions s'avère insuffisante dans les sociétés occidentales pour réussir à transformer radicalement la société. D'autres formes de pouvoir contre-hégémoniques doivent être mises sur pied au niveau national afin de briser réellement le bloc historique⁶ dominant. Il est évident que des réseaux de solidarités transnationaux devront aussi être mis sur pied.

Dans le contexte mondial actuel, le système des Nations Unies semble de plus en plus être marginalisé et nombre de questions économiques et politiques importantes sont traitées en dehors de

NATIONAL

La rentrée au Cégep de Matane



L'exécutif de l'Association étudiante du Cégep de Matane (AECM)

Le 8 septembre avait lieu à Matane la première Assemblée Générale de l'Association Étudiante du Cégep de Matane (AECM) où 8 personnes ont été élues à l'exécutif. De plus, un comité journal (*L'Interné*) et un exécutif pour la radio étudiante (*CFOR*) ont été formés.

L'année commence en force, et les gens semblent motivés à redynamiser la vie étudiante. Nous avons un permanent qui nous file un sacré coup de main, ce qui est une grande réussite pour la deuxième année.

Outre les dossiers nationaux (prêts et bourses, réforme au collégial, etc.), nous sommes en négociation avec la direction à propos d'une entente entre l'association et le cégep. À peu près tous les points qui touchent de près ou de loin la vie étudiante y seront discutés. Ça risque de brasser !

De plus, nous remarquons depuis quelques années que l'espace alloué aux activités parascolaires rétrécit de plus en plus et sert de zone-tampon pour tout besoin en matière de locaux (enseignant et enseignantes, psychologue, guichet de la caisse populaire (!!!), etc.).

Outre la vie étudiante, un Wal-Mart est présentement en construction à Matane. Comme si l'économie des régions n'allait pas assez mal ! Enfin, un groupe s'est formé pour agir contre cette méga-structure capitaliste.

Bref, en espérant que tout aille pour le mieux, autant ici qu'ailleurs, nous vous souhaitons une bonne année scolaire, et que nos luttes soient profitables !

L'hypocrisie du gouvernement Charest: une riposte s'impose!

Julia Posca, étudiante au baccalauréat en sociologie à l'UQAM

Voilà déjà un an et demi que le Parti libéral du Québec (PLQ), avec à sa tête Jean Charest, a pris les rênes du pouvoir de la province. À peine six mois après sa victoire, le PLQ avait déjà bien entamé son entreprise de destruction du bien commun. En effet, même si au lendemain de son élection, Jean Charest affirmait que son parti travaillerait à « construire un gouvernement au service des citoyens », le ministre des Finances Yves Séguin donnait le mot d'ordre de ce mandat de quatre ans en déclarant, à l'occasion du dépôt du budget en juin, que « plutôt que de nous demander ce que l'État peut faire pour nous, demandons-nous plutôt ce que nous pouvons faire sans lui ». Le voile était levé sur le vrai visage du parti du « changement ».

Ainsi depuis le début, l'objectif du Parti libéral est de faire plus avec moins, c'est-à-dire de réduire la taille de l'État (baisse des dépenses, réductions de personnel et abolition de services). Et chose promise, chose due, la hache libérale s'est abattue sur le réseau de la santé, celui de l'éducation, celui des garderies publiques, sur le code du travail, sur le logement social, et sur différents événements et organismes culturels, pour ne nommer que ceux-là. Jean Charest est allé de l'avant avec son programme, sous prétexte que c'est sur ces promesses que son parti avait été élu.

Pourtant, la volonté du PLQ de « réinventer le Québec » (*Un gouvernement au service des Québécois*, 2002) s'est dès le départ heurtée à la

colère de plusieurs mouvements sociaux. Diverses manifestations ont marqué cette opposition grandissante entre le gouvernement et la population, entre autres celle du 15 décembre 2003, qui réunissait sur la colline parlementaire tout le monde syndical québécois, celle du 14 avril, qui soulignait l'élection du PLQ un an plus tôt, et celle du 1^{er} mai dernier, où plusieurs groupes sociaux et centrales syndicales ont défilé dans les rues de Montréal pour signifier leur mécontentement face à la gouvernance libérale.

Face à cette effervescence sociale, bon nombre de gens affirmeront que le fait de manifester n'a aucun effet sur les décisions de nos élu-e-s. Pourtant, une analyse de la stratégie du Parti libéral depuis son arrivée au pouvoir prouve le contraire. En effet, les libéraux, qui ont commencé leur mandat de manière agressive, ont dû remettre en question leur manière de mettre en œuvre cet agenda politique rétrograde afin de calmer la grogne populaire. Le parti de Jean Charest, à défaut de revoir son programme, a modifié sa stratégie de relation publique, et ce afin de mieux faire avaler à la population sa réingénierie néolibérale.

Depuis le printemps dernier, des forums régionaux ont donc été organisés afin « d'avoir un dialogue et de pouvoir ensemble faire un constat sur la réalité québécoise, l'avenir et les choix qui se présentent. Et de placer ça dans un

contexte où c'est très urgent », affirmait le premier ministre au mois de février (*Le Devoir*, 9 février 2004). Avec cette vaste entreprise de (fausse) consultation populaire, le PLQ a trouvé le moyen de respecter l'agenda politique qu'il avait élaboré, mais sous un couvert de démocratie et de participation citoyenne.

En ce début d'automne, qui sera sûrement crucial pour l'avenir des cégeps, il importe de ne pas être dupe face à la stratégie mensongère des libéraux de Jean Charest. On a qu'à examiner le forum sur l'avenir de l'enseignement collégial pour comprendre la logique qui se cache derrière le stratagème du PLQ (voir l'article *Mascarade gouvernementale* en page 1). Il ressort de ces exercices douteux de consultation publique que dans notre système politique, la démocratie signifie non pas, comme l'indique les racines grecques de ce mot, le pouvoir du peuple, mais plutôt l'habileté pour le gouvernement de faire croire à ce même peuple qu'il a le pouvoir, alors que les décisions ont déjà été prises par une poignée de député-e-s bien pensants.

Ainsi en réaction à l'hypocrisie du gouvernement Charest, on peut dire qu'une force sociale non négligeable a émergé depuis l'année passée, mais qui a certes besoin de se consolider. Il importe donc, afin de lutter pour la survie du tissu social, de passer outre les masques démocratiques que revêt le Parti libéral et de revendiquer le maintien et l'amélioration de nos programmes sociaux. Il

EDUCATION

ATTAQUE

SUITE À LA PAGE 7, VOIR ATTAQUE

Le calcul de l'aide

De façon générale, la détermination de l'aide à laquelle un étudiant ou une étudiante a droit se fait selon la formule suivante : Dépenses admises – (contribution des parents ou du conjoint ou de la conjointe + contribution du ou de la bénéficiaire).

Tout d'abord, dans la détermination de l'aide accordée, le calcul des dépenses de base admises est si peu généreux qu'il maintient énormément de gens sous le seuil de la pauvreté.

De plus, l'Aide financière aux études (AFE) tient compte d'une « contribution parentale » selon le salaire des parents et réduit d'autant le montant versé à l'étudiante ou à l'étudiant. Cependant, pour plusieurs, cette contribution est inexistante (seulement environ la moitié des universitaires reçoivent effectivement une contribution parentale ; pour plus de 35 % de ces derniers et dernières, elle se chiffre à moins de mille dollars, souvent loin du montant prévu par le calcul). On tient aussi compte de la « contribution financière du conjoint ou de la conjointe », s'il y a lieu, afin de pouvoir réduire le montant versé, encore une fois sans se soucier de vérifier si cette contribution existe effectivement. En plus de constituer des présomptions complètement arbitraires, qui privent les bénéficiaires de l'AFE de sommes essentielles, ces critères de calcul ont pour effet systémique de consolider la dépendance des jeunes adultes envers l'institution familiale, que ce soit envers le foyer parental ou le conjoint ou la conjointe. Ça repose certainement sur une vision optimiste, voir idyllique de la famille qui n'est souvent pas un lieu de soutien et d'épanouissement comme le voudrait le ministère de l'Éducation. Elle l'est d'autant moins quand on la grève de liens de dépendance économique.

Si le calcul des dépenses admises permet difficilement aux bénéficiaires d'espérer mieux que la pauvreté, le programme d'aide financière ne permet pas à ces derniers et ces dernières d'améliorer leur condition de façon significative. Cela parce qu'ils et elles doivent aussi y aller d'une contribution personnelle et ce dès qu'ils et elles travaillent. En effet, l'équivalent d'environ 50 % de leur salaire est retranché de l'aide à laquelle ils et elles auraient eu droit sans travailler, ce qui donne bien souvent des salaires réels aussi peu élevés que plus ou moins 4 \$/heure. Évidemment, ce sont d'abord les bourses qui sont retranchées. Cette saisie n'est par ailleurs ni plus ni moins qu'une imposition déguisée faite selon un taux régressif touchant spécifiquement les bénéficiaires, c'est-à-dire les étudiants et les étudiantes issu-e-s des classes populaires.

Bourses, plafonds des prêts et endettement

Le 30 avril dernier, le ministre Reid annonçait les résultats des dernières modifications apportées au règlement de l'aide financière. La modification la plus déterminante consiste en une hausse des plafonds des prêts. Ces derniers servent à déterminer la part de l'aide financière versée sous forme de prêts avant que le ou la bénéficiaire ait droit à une bourse. Les modifications des plafonds produisent la conversion d'environ 100 millions \$ de bourses en prêts. L'économie de cette somme sert à financer d'une part la coupure de 63 millions \$ à l'enveloppe des bourses annoncées au dépôt des crédits budgétaires du 30 mars dernier, d'autre part la hausse des demandes d'aide financière par rapport aux années précédentes.

Une nouvelle variable dans la détermination des plafonds des prêts

Au-delà des montants, la récente modification au règlement a aussi entraîné un changement qualitatif qui pourrait s'avérer crucial. En effet, le

calcul du plafond du prêt s'effectue dorénavant en additionnant un montant de base (fixe) aux différents frais exigés par les institutions d'enseignement (variable). Ainsi, les niveaux des plafonds sont dorénavant fonctions des frais de scolarité. Le règlement prévoit donc déjà que la possibilité de s'endetter davantage s'ajustera automatiquement à toute hausse de frais. Force est de constater qu'il s'agit d'une mesure cadre rendant de plus en plus probable une hausse, voire une libéralisation complète des frais de scolarité. C'est un passage obligé vers la constitution d'un véritable marché de l'éducation dans lequel les institutions scolaires en compétition entre elles offriront différentes qualités de formation à différents niveaux de prix. Cette dynamique travaille déjà les fondements du système d'éducation par la possibilité qu'ont les collèges mais surtout les universités d'exiger différents niveaux des frais afférents. C'est d'ailleurs une politique plaidée par la très libérale et très influente Organisation de Coopération et de Développement Économique (OCDE) qui conseille et oriente les gouvernements à travers le monde.

Conclusion

À court terme, pour la campagne qui s'impose à nous dès maintenant, l'essentiel est d'arriver à formuler une plate-forme de revendications qui articule une ou plusieurs revendications immédiates à une perspective à plus long terme. Il ne suffirait pas de mobiliser la population étudiante pour le seul retour à la situation antérieure. Ce serait une vision étroite et stérile. Notre tâche est de construire un mouvement sur la base d'une compréhension juste et complète des enjeux et des intérêts en présence. En somme, si nous exigeons immédiatement le retrait de la réforme anti-sociale de l'AFE, il faudra camper cette revendication dans une critique de fond de l'endettement étudiant en tant que tel et mettre en perspective la nécessité

FORUM

la revendication de gratuité scolaire se traduisant par la reconnaissance de l'étudiant ou de l'étudiante comme un travailleur ou une travailleuse. Elle vise un retrait de l'entreprise privée dans l'éducation et se positionne contre l'application des lois du marché.

L'avenir des collèges

La tenue du forum collégial n'a qu'officialisé les craintes concernant l'éducation face à la vague de mondialisation capitaliste. La décentralisation du réseau est la première modification menant potentiellement à une plus grande privatisation des institutions et à l'instauration d'une compétitivité entre les collèges. Ce transfert de pouvoir du gouvernement aux institutions permettra aux collèges d'attribuer leurs propres diplômes, donc d'adapter les programmes à la réalité régionale, mais en ne considérant que les besoins du marché. Les diplômes n'auront donc plus la même valeur d'une région à l'autre, et un diplôme de qualité supérieure pourrait coûter plus cher. En même temps, il y aura une augmentation des postes du conseil d'administration qui seront décernés aux représentants et aux représentantes de l'entreprise privée. Une fois de plus, le gouvernement donne une plus grande importance au secteur privé qu'à la population.

En plus de cette décentralisation, le ministre Reid a annoncé qu'il y aura spécialisation des institutions. Qui dit spécialisation dit aussi diminution du nombre de cours offerts, communément appelé "rationalisation" dans le jargon bureaucrate gouvernemental. Cette rationalisation sera faite surtout en région où semble-t-il plusieurs programmes n'ont pas un nombre "suffisant" de personnes. Bref, l'entreprise capitaliste occupera une plus grande place dans l'éducation, comme le veut la logique de la mondialisation, au détriment d'une éducation critique et entièrement publique.

L'illusion consultative

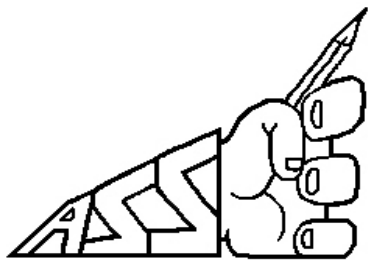
Une fois de plus, cette "consultation gouvernementale" avait plus l'air d'une mauvaise blague. Chaque personne présente avait trois minutes pour présenter

leur vision du réseau collégial. Ce temps était compté à la seconde près, et le décompte était affiché sur un grand écran, au terme duquel le son des microphones était coupé. Seulement un peu plus de 400 personnes ont assisté au forum "officiel", tandis que plus de 2000 personnes ont participé au forum alternatif pour la conservation du réseau collégial. Tout le long de l'interminable attente du forum, le ministre de l'Éducation a tenté d'avoir le beau rôle médiatique en faisant paraître une objectivité et une écoute qu'on ne lui connaît pas. Il disait prendre en compte tous les partis en place même s'il affirmait dans son document d'orientation que les systèmes éducationnels américains et ontariens étaient plus performants. Le ministre a évidemment orienté le débat dans la direction qu'il voulait. Même un éditorial du journal La Presse considère ce forum comme bidon (1). Ce forum n'était donc rien de plus qu'une pièce de théâtre organisée pour donner l'illusion de consultation pour réitérer l'alliance entre l'État et l'entreprise capitaliste, entre le gouvernement et les intérêts de l'argent, allant à l'encontre du bien-être collectif

Conclusion

Il n'est pas difficile de voir où le gouvernement veut mener l'éducation avec le forum sur l'avenir de l'enseignement collégial. L'accent a beaucoup été mis sur la productivité et la rentabilité de la main d'œuvre. On veut économiser du temps et de l'argent pour produire des ouvrier-ère-s qui remplissent bien leurs fonctions. Le gouvernement réitère son rejet des buts constructifs, critiques et évolutifs que l'éducation devrait remplir pour aller vers un but formatif où les individus ne font qu'imiter platement les gestes acquis. De plus en plus, la population étudiante est réduite à de simples chiffres dans un grand fichier informatique étatique. La mondialisation s'implantant à grands pas, les services publics tel qu'on les connaît n'existeront plus. Ceci constitue un recul pour une société déjà malade de ses inégalités et de ses injustices. Il est nécessaire de conserver le peu que nous avons, mais en nous dirigeant rapidement vers quelque chose de franchement mieux. Il est loin d'être impossible de contrer l'élan de privatisation, il n'en tient qu'à nous de reprendre le contrôle de nos vies et faire vivre une nouvelle solidarité.

LE MOT DE LA FIN



ÉVÉNEMENTS

Congrès de l'ASSÉ

24-25-26 septembre 2004
Collège de Sherbrooke

. Ordre du jour proposé .

| | |
|---|------------------------------------|
| 0.0 Ouverture | 7.0 Plan d'action de la campagne |
| 1.0 Procédures | 7.1 Plénière |
| 1.1 Praesidium | 7.2 Délibérante |
| 1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour | 8.0 Finances |
| 1.3 Lecture et adoption des p.-v. du Congrès annuel (24-25/04/04) et du Congrès extraordinaire (28/08/04) | 9.0 Élections |
| 2.0 Tour de table | 9.1 Conseil exécutif |
| 3.0 Retour sur le début de la campagne | 9.2 Comité femmes |
| 4.0 Femmes | 9.3 Comité journal |
| 5.0 Consolidation de l'ASSÉ | 9.4 Comités de travail |
| 6.0 Revendications et ultimatum | 10.0 Avis de motion |
| 6.1 Plénière | 10.1 Traitement des avis de motion |
| 6.2 Délibérante | 10.2 Dépôt des avis de motion |
| | 11.0 Appuis |
| | 12.0 Varia |
| | 13.0 Levée |

Pour informations et inscriptions, contactez-nous!

Élections (lors du congrès)

Conseil exécutif

Secrétaire aux finances
Secrétaire aux affaires académiques universitaires
Secrétaire à la coordination

Comité femmes

2 postes sont ouverts

Comité journal

3 postes sont ouverts

Comités de travail

Comité aux relations internationales
Comité de formation
Comité de recherche et réflexion
Comité d'information
Comité des affaires académiques et pédagogiques

Pour être éligible, vous devez faire parvenir votre candidature par écrit, par courriel ou par télécopieur au bureau de l'ASSÉ.

Vous trouverez sur notre site Internet les descriptions des comités et des postes, de même que toutes les informations concernant l'élection

Qu'est-ce que l'ASSÉ

“ASSÉ” est l'acronyme qui désigne l'Association pour une solidarité syndicale étudiante. C'est un regroupement provincial d'associations étudiantes, tant de niveau collégial qu'universitaire, qui vise à rassembler les étudiants et les étudiantes de la province pour:

Une éducation publique et gratuite

Gratuite car pour l'ASSÉ, l'éducation est un droit et non un privilège. Dans cette perspective, l'éducation post-secondaire ne doit pas être réservée à une élite, mais être accessible à l'ensemble des individus, indépendamment de la provenance sociale, géographique ou encore du sexe, de l'orientation sexuelle ou de la couleur de la peau.

Publique, parce que c'est le rôle de l'ensemble de la société de prendre en charge l'éducation et la formation de tous et de toutes. L'école doit être un lieu pour former des citoyens et des citoyennes et ne pas être réservées strictement à la formation d'une main-d'œuvre servile. C'est aussi la responsabilité du gouvernement de financer pleinement l'éducation, gouvernement qui fuit ses responsabilités depuis 1994 en ayant charcuté près de deux milliards de dollars dans le budget de l'éducation au Québec.

Non aux contre-réformes

Dans la foulée des réformes néolibérales qui sévissent aux quatre coins du globe, le gouvernement du Québec mène depuis 1993 une série de contre-réforme dans l'éducation post-secondaire. De la réforme Robillard aux plans Legault, l'État cherche à mettre en compétition les différentes institutions collégiales et universitaires afin de créer un marché de l'éducation. Ces transformations répondent bien entendu aux exigences des institutions capitalistes internationales telles que l'OCDE, le FMI et la Banque mondiale, sans compter les accords de libre-échange et les projets d'accord (ALÉNA, ZLÉA, EU, etc.)

En pratique, ces attaques prennent la forme des contrats de performance à l'université et des plans de réussite et de

diplômation au collégial. Les effets directs de ces mesures sont la rationalisation des programmes dans les universités (réduction dans les banques de cours, abolition de programmes, augmentation du ratio prof./élèves, etc.) et l'habilitation des cégeps (destruction du réseau, émission par les institutions de diplômes, multiplication des attestations d'études collégiales, etc.). On cherche à casser le cadre général des diplômes, dans le but d'offrir des formations sur-spécialisées.

Pour un syndicalisme de lutte

Pour l'ASSÉ, les étudiantes et les étudiants sont des jeunes travailleuses et travailleurs en formation. C'est à partir de cette conception théorique que les organisations étudiantes combattives s'organisent sur des bases syndicales au Québec depuis les années soixante.

La base de l'organisation syndicale est l'assemblée générale (AG). C'est pourquoi les AG des associations étudiantes membres mandates et délèguent des camarades au Congrès de l'ASSÉ, qui est son instance suprême. En dessous du Congrès, on retrouve le Conseil interrégional, les Conseils régionaux, le Comité exécutif, le Comité femmes et les différents comités de travail. Le travail à travers les instances passe irrémédiablement par la formation, l'information, la conscientisation et la mobilisation. Tous et toutes doivent se sentir concerné-e-s.

Un autre principe de base du syndicalisme de lutte est qu'il faut se battre pour obtenir gain de cause. Il existe un antagonisme irréconciliable entre les intérêts et besoins étudiants et la volonté des administrations locales et du Ministère de l'éducation. Les revendication ne peuvent s'obtenir qu'avec la construction d'un rapport de force. La négociation sans l'obtention d'un tel rapport ne peut que mener à l'échec. Les pratiques tels le lobbying, la cogestion et la concertation mènent automatiquement vers la collaboration et l'intégration dans les appareils étatiques. Ces stratégies ont causé des torts incroyables au mouvement étudiant dans les années 1990 (dégel des

Pour nous joindre

Association pour une solidarité syndicale étudiante (ASSÉ)

2570 Nicolet, local 301

Montréal, Québec H1W 3L5

514-390-0110

executif@asse-solidarite.qc.ca

www.asse-solidarite.qc.ca